

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

Programme de recherche, échange d'information,
sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi

Projet: "*Vers une sensibilisation effective pour une prise de conscience pour la conservation de la Biodiversité au Burundi*"

Rapport technique du Projet

Le Projet: "*Vers une sensibilisation effective pour une prise de conscience pour la conservation de la Biodiversité au Burundi*" comprend deux sous-projets à savoir le projet du Volet Sensibilisation lié à l'appel d'offre et le Volet Mémoire, le tout faisant partie intégrante du Programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi.

Les activités de deux volets du projet se regroupaient autour de deux objectifs avec l'élaboration de trois études et un cadre stratégique. Le projet a démarré avec la mise en place des équipes chargées de mener les études (Tableau 1).

Tableau 1 : Experts alignés pour mener les études et conduire des consultations des groupes cibles

RI. 3: Des publics cibles sont sensibilisés à la biodiversité	Noms des exécutants
Objectif 1: Développement des connaissances pour une sensibilisation effective du public pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques au Burundi	
1.1. Mener une étude assortie d'indicateurs sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées	
<i>Honoraires d'une équipe de 2 experts chargés de mener une étude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées et un expert pour formuler les indicateurs y relatif</i>	NINDORERA Damien NYAMUYENZI Séverin 20 enquêtés (2 jours)
1.2. Mener, ensemble avec les groupes cibles, une étude nationale assortie d'indicateurs sur les causes des problèmes clés de la biodiversité, leurs manifestations et les hiérarchiser	
<i>Honoraires de 3 personnes ressources chacune chargée de confectionner l'étude et un expert pour formuler les indicateurs</i>	NZIGIDAMERA Benoît HABONIMANA Bernadette 20 enquêtés (2 jours)
Objectif 2: Développement des informations pour consolider une prise de conscience sur des questions d'accès et de partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques	
2.1. Mener une étude nationale assortie d'indicateurs sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya	
<i>Honoraires de 2 personnes ressources chargées de confectionner l'étude nationale et un expert pour formuler les indicateurs</i>	NJEBARIKANUYE Aline NINDORERA Damien 20 enquêtés (2 jours)
2.2. Mettre en place un Cadre Stratégique National pour améliorer la compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya	NJEBARIKANUYE Aline NZIGIDAMERA Benoît

Ainsi, les experts mis en place ont débuté les activités en organisant des mini-ateliers regroupant d'une part des groupes cibles communautaires et des groupes cibles composés des institutions étatiques et ONGs d'autre part. C'est sur base des informations recueillies qu'ils ont élaboré les études.

1. Animation des groupes cibles

- ***Etude des causes des problèmes clés de la biodiversité au Burundi***

Le mandat pour mener cette étude était le suivant:

- Faire une animation avec les différents groupes cibles pour identifier les différentes causes des problèmes clés de la biodiversité;
- Procéder à la hiérarchisation de ces causes avec des critères soigneusement choisis;
- Formuler les indicateurs qui serviront de base dans l'évaluation des impacts de la sensibilisation en 2018;
- Elaborer une étude nationale assortie d'indicateurs sur les causes des problèmes clés de la biodiversité;
- Présenter l'étude dans un atelier de validation;
- Finaliser l'étude sur base des recommandations de l'atelier.

Au point de vue méthodologique, cette étude, basée sur des animations participatives a suivi plusieurs étapes à savoir:

- La définition des problèmes ou menaces clés de la biodiversité;
- Le diagnostic des causes primaires, secondaires, tertiaires, etc. pour chaque problème de la biodiversité;
- L'identification de toutes les causes profondes, c'est-à-dire les dernières causes qui sont en fait les causes finales des causes de la perte continue de la biodiversité;
- La définition des critères clés pour hiérarchiser les causes profondes;
- La hiérarchisation des causes profondes avec la matrice par paire;
- La description des manifestations des causes profondes;
- La formulation des indicateurs sur les causes profondes mais fondées sur leurs manifestations.

Ainsi, compte tenu de différents niveaux des groupes cibles, ces derniers ont été scindés en deux groupes et les animations ont été faites en deux temps suivants:

- En date du 12 février 2015, l'animation a concerné les représentants des communautés riveraines des aires protégées comprenant les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs, les récolteurs de produits divers et des artistes (Fig. 1);
- En date du 13 février 2015, l'animation a concerné les institutions étatiques et les ONGs impliquées dans la conservation de la biodiversité (Fig. 2).



Fig. 1: Les représentants des communautés riveraines des aires protégées en pleine animation en date du 12 février 2015



Fig. 2: Les représentants des institutions étatiques et des ONGs en pleine animation en date du 13 février 2015

- *Etude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya*

Le mandat pour mener cette étude était le suivant:

- faire une animation des groupes cibles pour identifier les différents niveaux de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya,
- formuler des indicateurs sur la compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya qui serviront d'évaluation des impacts de sensibilisation en 2018,

- formuler une étude nationale assortie d'indicateurs sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du PN sur l'APA,
- présenter le draft de l'étude nationale dans un atelier pour sa validation et enfin
- finaliser le document sur base des recommandations de l'atelier et avant de soumettre le document final.

Les ateliers de consultation ont été organisés en dates du 12 et 13 février 2015 (Fig. 3). La méthodologie de consultation utilisée a consisté en une animation de différentes parties prenantes divisées en deux groupes à savoir les institutions étatiques et ONGs impliquées dans le gestion des aires protégées pour la date du 12 février 2015 et les communautés locales pour la date du 14 février 2015. Les données issues des consultations ont été complétées par une analyse documentaire sur des informations ayant des liens avec l'accès aux ressources génétiques.



Fig. 3: Vue d'ensemble des représentants des communautés locales à l'atelier de consultation

- ***Etude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées au Burundi***

Selon les termes de référence, le mandat était le suivant :

- Faire une animation avec les différents groupes cibles sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées;
- Procéder à la hiérarchisation de différents niveaux des groupes cibles avec des critères soigneusement choisis;
- Formuler les indicateurs qui serviront de base dans l'évaluation des impacts de la sensibilisation en 2018;
- Formuler une étude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées avec des indicateurs;
- Présenter l'étude dans un atelier de validation de l'étude ;
- Finaliser l'étude sur base des recommandations de l'atelier.

Afin d'opérationnaliser ce mandat, il a fallu d'abord procéder aux activités ci-dessous :

- faire d'abord une analyse documentaire des rapports d'étude ayant des liens avec les aires protégées. Il s'agissait essentiellement des stratégies et plans d'action en matière de diversité biologique et les études thématiques y relatives, les rapports du Burundi soumis au Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que les textes de lois en rapport avec les aires protégées.
- animer des ateliers d'échange avec différentes parties prenantes en date du 12 et 13 février 2015.

Au premier jour, la séance était consacrée aux représentants des différents groupes cibles tandis qu'au deuxième jour l'animation était faite à l'endroit des cadres des secteurs étatiques et privés (Fig 4A,B). Pour chacun des deux catégories de participants, il a été procédé à l'inventaire exhaustif des groupes cibles clés dans la conservation des aires protégées. Les participants ont d'abord distingué les groupes cibles qui dégradent les aires protégées puis les groupes cibles qui protègent les aires mises en défens.



A



B

Fig. 4A,B : Vues des participants en travaux des mini-ateliers : A: Animation des représentants des groupes-cibles communautaires, **B:** Animation des représentants des institutions étatiques et privés

2. Validation des études

- ***Etude des causes des problèmes clés de la biodiversité au Burundi et étude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées au Burundi***

En date du 30 Juin 2015, au Star Hôtel à Bujumbura, il y a eu une organisation de l'atelier de validation de ces études. Le rapport de l'atelier est en annexe 1 et le discours en annexe 2. Les activités de l'atelier sont également publiées au site web à la page web suivante: <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projets-2015/projet-vers-une-sensibilisation-effective-pour-une-prise-de-conscience-pour-la/atelier-national-de-validation-de-l-etude-assortie-d-indicateurs-sur-le-niveau-d>

- *Etude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya*

En date du 2 Juillet 2015, au Star Hôtel à Bujumbura, il y a eu une organisation de l'atelier de validation de cette étude. Le rapport de l'atelier est en annexe 3 et le discours en annexe 4. Les activités de l'atelier sont également publiées au site web à la page web suivante: <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projets-2015/projet-vers-une-sensibilisation-effective-pour-une-prise-de-conscience-pour-la/atelier-national-de-validation-de-l-etude-assortie-d-indicateurs-sur-le-niveau-d-1>

3. Finalisation des études et cadre stratégique et leur publication

Après les ateliers de validation, les documents produits ont été publiés sur le site web du CHM-Burundais et sont les suivants:

- Etude des causes des problèmes clés de la biodiversité au Burundi: <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees/gouvernance-et-mesures-incitatives/etude-nationale-sur-les-causes-des-menaces-de-la-biodiversite-au-burundi>
- Etude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées au Burundi: <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees/gouvernance-et-mesures-incitatives/etude-nationale-sur-les-causes-des-menaces-de-la-biodiversite-au-burundi>
- Etude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya: <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/acces-aux-ressources-genetiques-et-partage-des-avantages/etude-sur-le-niveau-de-comprehension-des-groupes-cibles-sur-les-enjeux-du>
- Cadre stratégique pour améliorer le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya: <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/acces-aux-ressources-genetiques-et-partage-des-avantages/cadre-strategique-national-pour-ameliorer-la-comprehension-des-groupes-cibles>

ANNEXE 1 :
RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE SUR LES CAUSES DES PROBLEMES CLES DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ETUDE SUR LE NIVEAU D'IMPLICATION DES GROUPES CIBLES DANS LA PROTECTION DES AIRES PROTEGEES AU BURUNDI

Le 30 juin 2015, dans les enceintes du Star Hôtel à Bujumbura

En date du 30 juin 2015, dans les enceintes de Star Hôtel à Bujumbura, s'est tenu un atelier de validation de l'étude sur les causes des problèmes clés de la biodiversité et de l'étude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des Aires Protégées (AP) au Burundi. Les travaux de la réunion ont été ouverts par un mot d'ouverture prononcé par le Directeur de l'Environnement et les changements climatiques en remplacement du Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) empêché (Fig. 1).



A



B



C

Fig. 1A-C: Cérémonies d'ouverture de l'atelier: **A:** Le chef de service gestion des AP à l'OBPE entrain de présenter le programme de la réunion; **B:** Le Directeur de l'Environnement et les changements climatiques prononçant le discours d'ouverture de l'atelier; **C:** Les participants dans la réunion entrain de suivre le discours d'ouverture de l'atelier.

Les cérémonies d'ouverture ont été suivies de séances d'exposées qui étaient préparées pour cette activité. Le premier exposé a concerné le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des AP au Burundi (Fig. 2A-c). Dans son introduction, le présentateur a fait remarquer aux participants qu'au Burundi, la conservation des AP par les pouvoirs publics s'est longtemps caractérisée par une gestion coercitive empêchant les populations riveraines d'utiliser les ressources naturelles s'y retrouvant. Aujourd'hui, ajouta-t-il, force est de constater que la biodiversité des AP est en continuelle dégradation avec divers conflits entre les communautés locales et les AP. L'exposé a permis de connaître pas mal des groupes cibles impliqués dans la protection des AP au Burundi. Il s'agit des agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs, les apiculteurs, les récolteurs de plantes médicinales, les charbonniers, les chercheurs de bois de chauffe, de bois d'œuvre et de construction, les exploitants des végétaux pour artisanat et les exploitants des ressources minières et des carrières. Il a souligné que cette liste n'est pas exhaustive. Pour mieux étudier chaque groupe cible, un canevas d'étude pour chaque groupe a été établi. Les éléments tenus en considération pour le canevas ont été les suivants: mode d'action de chaque groupe cible, conséquence de la menace, causes des actions dégradatrices du groupe, attitudes et comportements liés aux pratiques du groupe et indicateurs à viser pour sensibiliser le groupe. L'étude a permis de procéder à la hiérarchisation des différents niveaux des groupes cibles sur base des critères soigneusement choisis. Elle a également permis de formuler des indicateurs qui serviront de base dans l'évaluation des impacts de la sensibilisation en 2018. Ainsi, ces indicateurs ont été formulés sur base des groupes cibles. Un plan d'action de sensibilisation et d'éducation qui vient répondre aux différentes contraintes relevées lors

des consultations avec les parties prenantes a été également présenté et les indicateurs objectivement vérifiables, les intervenants et l'échéancier ont également été déterminés dans ce plan.



Fig. 2A-C: Ambiance dans l'atelier pendant le 1^{er} exposé: A: Un des deux experts qui ont fait l'étude entrain de la présenter; **B:** Un des participants en train de donner sa contribution; **C:** L'autre des deux expert qui ont travaillé sur le document entrain de réagir aux interventions des participants.

Les exposés qui ont suivi ont traité les causes des problèmes clés de la biodiversité au Burundi ainsi que les Manifestations des causes profondes des problèmes de la biodiversité (Fig. 3A-C). Le premier exposé a mis en relief les quatre menaces importantes à l'origine de la dégradation de la biodiversité qui sont la déforestation et épuisement des ressources biologiques, la pollution, la prolifération d'espèces exotiques et les changements climatiques.

Cette étude a pu aussi identifier selon les groupes cibles et hiérarchiser par la méthode de matrice par paire les causes profondes de la perte en biodiversité au Burundi. Ces causes profondes sont notamment l'intérêt privé primant sur l'intérêt public, l'ignorance de meilleures pratiques et leur importance, l'analphabétisme, le manque de patriotisme, la pauvreté de l'Etat, les priorités mal orientées, les priorités de l'Etat non orientées sur la valorisation rationnelle des ressources biologiques, la faible priorité de l'Etat pour la recherche sur la biodiversité et les ressources biologiques, la faible volonté des fonctionnaires de l'Etat en matière de recherche, la prédominance des intérêts individuels et non publics, le faible suivi des fonctionnaires de l'Etat, la faible priorité de l'Etat pour l'agriculture, le faible niveau de renforcement des capacités des fonctionnaires et des communautés.

Du point de vue hiérarchisation, les causes profondes de la perte de la biodiversité sont hiérarchisées de la manière suivante, Manque de patriotisme, Pauvreté du pays, Ignorance de meilleures pratiques et leur importance, Priorités de l'Etat non orientées sur la valorisation rationnelles des ressources biologiques, Faible priorité de l'Etat sur la recherche sur la biodiversité et les ressources biologiques, Prédominance des intérêts individuels et non publics, Faible volonté des fonctionnaires de l'Etat en matière de recherche, Analphabétisme, Faible suivi des fonctionnaires de l'Etat, Faible priorité de l'Etat sur l'agriculture des communautés, Faible niveau de renforcement des capacités des fonctionnaires et des communautés.



A



B

Fig. 3A-C: Ambiance dans l'atelier pendant le 2^{ème} et 3^{ème} exposés: A: Exposé sur les causes des problèmes clés de la biodiversité et leurs manifestation au Burundi; B: Un des participants qui ont donné leurs interventions sur les 2 exposés.

Cette série d'exposés a été suivie d'échanges riches et nourries et ont abouti aux recommandations suivantes:

- Compte tenu de la pertinence des informations véhiculées par les documents analysés et validés, il a été recommandé une sensibilisation à tous les niveaux et principalement les décideurs à propos de ces études ;
- traduire ces études en Kirundi et faire une grande diffusion à tous les groupes cibles.

Les activités de l'atelier ont été clôturées à 14 heures heure locale et les documents ont été validés moyennant l'intégration des améliorations et amendements donnés au cours de l'atelier.

Rapporteur

MPAWENIMANA Alexis
Attaché au CHM-Burundais

ANNEXE 2 :

DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE SUR LES CAUSES DES PROBLEMES CLES DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ETUDE SUR LE NIVEAU D'IMPLICATION DES GROUPES CIBLES DANS LA PROTECTION DES AIRES PROTEGEES AU BURUNDI

Prononcé par le Directeur Général de l'OBPE

En date du 30 juin 2015, au Star Hôtel, Bujumbura

Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux;
Mesdames/Messieurs les Professeurs;
Mesdames/Messieurs les Experts;
Mesdames, Messieurs;
Chers participants;

Avant de débiter mon propos, je voudrais d'abord vous souhaiter les bienvenues dans cet atelier de validation de deux études à savoir une étude sur les causes des problèmes clés de la biodiversité et une autre sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées au Burundi.

Cet atelier qui durera une journée s'inscrit dans le cadre du Programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi mis en place dans le cadre du mémorandum d'Accord entre l'OBPE (ex INECN) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Comme vous en êtes informés, le Burundi a actuelle une nouvelle Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Ce document de politique sur la biodiversité vient contrer cinq menaces de la biodiversité à savoir la déforestation, la surexploitation des animaux, la pollution, la prolifération d'espèces exotiques et les changements climatiques. Cinq causes profondes sont à l'origine de ces menaces à savoir: la pauvreté des communautés locales et autochtones, la mauvaise gouvernance dans la gestion de la biodiversité, la faible concertation dans la planification du développement, l'insuffisance des capacités pour réduire les pressions et conserver le maximum possible d'écosystèmes, d'espèces et de gènes, l'ignorance de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés.

Ce document de Stratégie montre également que le faible niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques est la première contrainte qui empêche le Burundi de s'attaquer d'une

manière efficace et efficiente aux causes directes et profondes de dégradation de la biodiversité.

En effet, au Burundi, les écosystèmes, les espèces et les gènes continuent à régresser à cause de l'ignorance des populations et d'un faible niveau de sensibilisation. Les populations ignorent l'importance écologique de la forêt, des marais et des êtres vivants qui les peuplent. L'ignorance amplifiée par la pauvreté des communautés les oblige à accepter des incitations négatives même celles les plus dégradantes de la biodiversité. S'il est vrai que l'ignorance peut se soigner par l'éducation et l'information, il n'en reste pas moins vrai que la plupart des personnes sensées disposer des connaissances sur l'épuisement des ressources biologiques se comportent comme si ces dernières étaient inépuisables. Cet état de fait se visualise à travers la faible priorité accordée à la conservation de la biodiversité et la prédominance de mauvaises pratiques dans l'utilisation des ressources biologiques et dans les activités de développement.

Dans le souci d'améliorer le niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques, le Burundi, à travers sa nouvelle Stratégie et Plan d'Action sur la Biodiversité, souhaite susciter l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. C'est dans cette optique que ce pays s'est fixé comme premier axe stratégique à savoir « Gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux ». A travers cet axe, le Burundi entend développer une prise de conscience de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs sur l'importance de la biodiversité et susciter leur engagement ferme et leur participation à l'action de lutte contre la dégradation de la biodiversité.

Ainsi, l'Objectif 1 de cet axe est le suivant: «D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement».

Le Stratégie Nationale de Communication, d'éducation et de sensibilisation sur la diversité biologique nous révèle que la sensibilisation du public sur différentes questions de la biodiversité a été toujours menée, mais que les résultats n'ont pas été satisfaisants. Plusieurs causes ont été à l'origine de cet échec notamment l'absence des outils de sensibilisation, une sensibilisation qui n'était pas orientées à un groupe cible précis et les connaissances très limitées des animateurs sur les thèmes auxquels portaient la sensibilisation. Les lacunes au niveau des animateurs étaient liées au fait que les thèmes de sensibilisation n'étaient pas fondées sur une étude de base qui devrait être sources de messages à donner. De plus, le quatrième rapport du Burundi à la Convention sur la Diversité Biologique nous révèle que le suivi et l'évaluation de l'impact des activités de sensibilisation longtemps menées n'étaient possibles suite au manque des indicateurs.

Mesdames, Messieurs;
Chers participants;

Cet état de fait a conduit le Burundi à initier un projet intitulé « *Vers la sensibilisation pour une prise de conscience pour conservation de la biodiversité* » sous le financement de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles avec comme but de construire d'abord une situation de base pour pouvoir entamer les activités de sensibilisation.

L'élaboration de ces deux études en rapport avec la biodiversité constitue donc la première étape vers la sensibilisation et la conscientisation des communautés locales et décideurs sur des questions pertinentes de la biodiversité. Il s'agit effectivement des études préliminaires qui donnent des situations sur lesquelles les outils et les messages seront confectionnés et les groupes cibles soigneusement choisis. Ces études doivent également être assorties d'indicateurs qui seront utilisés pour le suivi et l'évaluation des activités de sensibilisation.

Mesdames, Messieurs;
Chers participants;

La plupart par vous ont contribué à l'élaboration de ces études à travers les mini-ateliers de consultation des groupes cibles qui ont été organisés en février 2015. Aujourd'hui, vous êtes invités à valider ces études en vérifiant d'abord si vos apports ont été tenus compte et en vérifiant ensuite si les indicateurs ont été bien formulés. Nous vous avons donc invité parce que nous sommes convaincus que vous allez donner une contribution importante sur ces études. Une fois cette étape accomplie, nous allons rapidement débiter l'élaboration des guides et autres outils de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité.

En clôturant, je voudrais vous remercier pour avoir répondu positivement à notre invitation. Nos remerciements particuliers sont adressés à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique qui ne cesse de nous assister dans nos activités définies dans le cadre du partenariat avec la Belgique.

Je vous souhaite donc bon travail dans cet atelier. Et je dis encore une fois merci.

ANNEXE 3:

Rapport de l'Atelier National de validation de l'Etude Nationale assortie d'indicateurs sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya. Star Hôtel à Bujumbura, le 02 Juillet 2015

En date du 2 juillet 2015, dans les enceintes de Star Hôtel à Bujumbura, s'est tenu un atelier de validation de l'étude Nationale assortie d'indicateurs sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya.

Déroulement des activités de l'atelier

1. Ouverture des activités

Les travaux de la réunion ont été ouverts par un mot d'ouverture prononcé par le Directeur de l'Environnement et les changements climatiques en remplacement du Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) empêché (Fig. 1) (Discours en annexe 4).



Fig. 1 Cérémonies d'ouvertures

A ce mot d'ouverture, il est suivi une présentation des participants. Etaient présent à cet atelier: les professeurs de l'université du Burundi, les cadres du MEATU, les représentants des associations œuvrant dans le cadre de la protection de l'Environnement et les journalistes.

Après cette présentation des participants, trois exposés ont été suivis et sont les suivants:

- les enjeux du protocole de Nagoya;
- le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya;
- le plan d'actions stratégiques pour améliorer le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya.

Première présentation: Une présentation sur les enjeux du protocole de Nagoya Par Monsieur Nzigidahera Benoît

Monsieur Nzigidahera Benoît (en remplacement de Madame Aline Njebarikanuye empêchée) a centré son exposé sur les points importants suivants (Fig. 2):

- la préoccupation sur les ressources génétique quelques fois associée à des connaissances traditionnelles détenues par des communautés autochtones et locales et dont la bioprospection se déroule souvent dans les pays en développement;
- la disparition accélérée des ressources génétiques et de multiples pressions humaines et trois objectifs sont prévus par la CDB pour remédier à la situation
- le partage des avantages, élément clé de la conservation et utilisation durable repose sur la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, y compris les ressources génétiques, leur accès est soumis au pré-consentement en connaissance du cause du pays d'origine en préservant les connaissances traditionnelles et conformément à cela, l'accès aux ressources est accordé est régi par des conditions convenues d'un commun accord et suivant les closes des négociation au partage juste et équitable. on ne devra donc pas se limiter à l'argent le montant donné, mais aussi aux bénéfices qui découleront de l'exploitation industrielle des ressources génétiques.
- la conclusion permettant de reconnaître que le protocole permet d'établir un climat de confiance entre les utilisateurs, les fournisseurs et permet de fixer le cadre juridique pour les ententes entre les intervenants.

Il est aussi revenu sur les éléments pertinents pour le Burundi pour une meilleure mise en application du protocole.



Fig. 2 : Présentation du deuxième exposé par Monsieur Nzigidahera Benoît

Après cet exposé, les participants ont mené des échanges (Fig. 3). Ces échanges ont concerné le manque d'une démarcation nette entre ressources biologiques et les ressources génétiques. Elles ont aussi concerné les ressources biologiques concernées et les processus relatifs aux négociations pour le partage juste et équitable en application du protocole de Nagoya qui pourraient être long pour la survie de la personne responsable.



Fig. 3 : Echange sur la présentation

Deuxième présentation: Une présentation de l'étude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya par Monsieur Damien Nindorera (Fig. 4)

La présentation comprend cinq parties essentielles à savoir:

- le protocole de Nagoya et ses implications qui donnent le contexte d'accès et de partage des avantages et la convention sur la diversité biologique ainsi que le protocole de Nagoya et ses enjeux;
- l'état des lieux de mise en œuvre du protocole de Nagoya au Burundi qui relate l'accès au partage génétiques au Burundi, l'accès aux connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles;
- les groupes cibles intervenant en matière d'accès et partage des avantages et leur niveau de compréhension des enjeux du protocole;
- une mise en exergue des indicateurs vérifiables sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole.



Fig. 4 : Présentation du deuxième exposé par Monsieur Nindorera Damien

Troisième exposé: Plan d'action stratégique pour améliorer le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya par Monsieur Nzigidahera Benoît

Monsieur Nzigidahera Benoît a fait savoir que ce plan stratégique a été conçu sur inspiration de l'étude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya (Fig. 5). Ce plan parle des engagements du Burundi qui transparaissent à travers la stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité 2013-2018. Il a fait remarquer que malgré le pas déjà enregistré, l'analyse faite en matière de cette compréhension enregistre des lacunes notamment un faible niveau de compréhension à tous les niveaux pour tous les groupes cibles. Il a également fait savoir que ce plan d'action va servir dans l'édification du Cadre Stratégique Nationale pour améliorer le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya.



Fig. 5 : Présentation du troisième exposé par Nzigidahera Benoît

Echanges et discussions sur les deux présentations précédentes (Fig. 6)

Les échanges sur les présentations précédentes ont concerné les éclaircissements relatifs à:

- la mise en application du protocole qui transparaît comme une couverture pour faire disparaître certaines espèces qui sont menacées parce qu'elles sont recherchées pour leur importance;
- l'organisme responsable de la régulation pour la mise en application de ce protocole;
- les vols clandestins des connaissances et des échantillons d'organismes pour des analyses et mêmes des essais de multiplication des espèces intéressantes sur les territoires étrangers.

Pour la première question, il a été répondu que des quotas doivent être établis avant exploitation pour éviter la disparition de ces espèces. Pour la seconde question, il a été répondu qu'une ou plusieurs autorités compétentes pour la réglementation des ressources génétiques peuvent être mise en place et que pour les organismes sauvages au Burundi, l'autorité compétente est le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions, le ministère de l'agriculture et de l'élevage étant l'autorité compétente pour les ressources phytogénétiques.



Fig. 6 : Echanges sur la deuxième et troisième exposé

Travaux en commissions

Quatre groupes ont été constitués et les travaux en commission étaient relatifs à l'identification des actions à menées, des indicateurs et des intervenants pour les objectifs établis suivant le plan d'action stratégique pour améliorer le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya (Fig. 7).



Fig. 7 : Les Participants en travaux en commission

Après les activités des travaux en commission, les participants ont regagné la salle pour la restitution (Fig. 8). Les propositions de ces travaux serviront de confectionner le cadre stratégique national pour améliorer le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya.



Fig. 8: Restitution par les rapporteurs des groupes en commissions

Formulation des recommandations et validation du document de l'étude

Le document a été validé par les participants et quelques recommandations ont été émises sur base de certains problèmes relevés durant les échanges à savoir:

- Reconnaissant que la population n'est pas informée sur le Protocole de Nagoya, on est sûr qu'il y a une fuite des informations relatives aux connaissances traditionnelles et il est recommandé de ne pas livrer une information qui soit pour les espèces potentiellement importantes du pays;
- Comme les pays développés sont très avancés dans la recherche avec de moyens techniques et financiers, il est recommandé que lors de signature des cadres de collaboration avec les chercheurs étrangers, il faut négocier l'implication des nationaux dans toutes les étapes depuis la récolte sur terrain jusqu'au commerce des ressources génétiques;
- Pour que le pays tire plus d'avantage de la mise en application du protocole de Nagoya, il faut que le gouvernement renforce la recherche et donc puisse entreprendre beaucoup de travaux nécessaires notamment l'isolement des molécules des ressources génétiques concernées et ainsi pouvoir devenir détenteur du brevet de recherche pour ces ressources génétiques.
- Sur le faible niveau de compréhension sur les enjeux du protocole de Nagoya pour tous les groupes cibles, il faut que les activités de sensibilisation des différents intervenants commencent aussitôt que possible.

Les autres remarques de mise en forme du document ont été directement données aux Experts concernés.

MASABO Onesphore
Attaché au Service de Recherche en Biodiversité

ANNEXE 4 :

DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE SUR LE NIVEAU DE COMPREHENSION DES GROUPES CIBLES SUR LES ENJEUX DU PROTOCOLE DE NAGOYA AU BURUNDI

Prononcé par le Directeur Général de l'OBPE

En date du 2 juillet 2015, au Star Hôtel, Bujumbura

Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux;
Mesdames/Messieurs les Professeurs;
Mesdames/Messieurs les Experts;
Mesdames, Messieurs;
Chers participants;

Avant de débiter mon propos, je voudrais d'abord vous souhaiter les bienvenues dans cet atelier de validation de l'étude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya.

Cet atelier qui durera une journée s'inscrit dans le cadre du Programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi mis en place dans le cadre du mémorandum d'Accord entre l'OBPE (ex INECN) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Comme vous en êtes informés, le Burundi vient d'adhérer au Protocole de Nagoya sur l'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques suivant la loi N°1/21 du 23 Juin 2014 et est devenu depuis le 03 Juillet 2014 Partie au Protocole de Nagoya. Avec cette adhésion, le Burundi a marqué son accord à être lié par les termes du Protocole qui est entré en vigueur le 12 octobre 2014.

Cet acte d'adhésion de notre pays à ce Protocole de Nagoya n'est pas gratuit. Au Burundi, il est connu que plusieurs ressources génétiques sont en déclin suite à l'exploitation abusive soit par plusieurs acteurs au niveau interne, soit par des firmes étrangères en vue de fabrication des produits commerciaux. Cette utilisation frauduleuse des ressources génétiques touche également les connaissances traditionnelles qui y sont associées et ne profite pas à notre pays.

Cet état de fait est essentiellement lié au faible niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. En effet, au Burundi, les écosystèmes, les espèces et les gènes continuent à régresser à cause de l'ignorance des populations et d'un faible niveau de sensibilisation. Les populations ignorent l'importance écologique de la forêt, des marais et des êtres vivants qui les peuplent. L'ignorance amplifiée par la pauvreté des communautés les oblige à accepter des incitations négatives même celles les plus dégradantes de la biodiversité.

S'il est vrai que l'ignorance peut se soigner par l'éducation et l'information, il n'en reste pas moins vrai que la plupart des personnes sensées disposer des connaissances sur l'épuisement des ressources biologiques se comportent comme si ces dernières étaient inépuisables. Cet état de fait se visualise à travers la faible priorité accordée à la conservation de la biodiversité et la prédominance de mauvaises pratiques dans l'utilisation des ressources biologiques et dans les activités de développement.

Dans le souci d'améliorer le niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques, le Burundi, à travers sa nouvelle Stratégie et Plan d'Action sur la Biodiversité, souhaite susciter l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation, d'utilisation durable des ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages y associés. C'est dans cette optique que ce pays s'est fixé comme Objectif 1 de la stratégie: *«D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement».*

Ainsi, dans le souci de valoriser l'accès aux ressources génétiques et les connaissances génétiques y associées, ce document de stratégie sur la biodiversité, à travers l'objectif 17, stipule que *«D'ici à 2015, les connaissances sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont améliorées, le Protocole de Nagoya est ratifié et une loi nationale y relative est en vigueur».*

Le Stratégie Nationale de Communication, d'éducation et de sensibilisation sur la diversité biologique nous révèle que la sensibilisation du public sur différentes questions de la biodiversité a été toujours menée, mais que les résultats n'ont pas été satisfaisants. Plusieurs causes ont été à l'origine de cet échec notamment l'absence des outils de sensibilisation, une sensibilisation qui n'était pas orientée à un groupe cible précis et les connaissances très limitées des animateurs sur les thèmes auxquels portaient la sensibilisation. Les lacunes au niveau des animateurs étaient liées au fait que les thèmes de sensibilisation n'étaient pas fondés sur une étude de base qui devrait être une source de messages à donner. De plus, le quatrième rapport du Burundi à la Convention sur la Diversité Biologique nous révèle que le suivi et l'évaluation de l'impact des activités de sensibilisation longtemps menées n'étaient pas possibles suite au manque des indicateurs.

**Mesdames, Messieurs;
Chers participants;**

Cet état de fait a conduit le Burundi à initier un projet intitulé *« Vers la sensibilisation pour une prise de conscience pour conservation de la biodiversité »* sous le financement de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles avec comme but de construire d'abord une situation de base pour pouvoir entamer les activités de sensibilisation.

L'élaboration de cette étude constitue donc la première étape vers la sensibilisation et la conscientisation des communautés locales et décideurs sur des questions pertinentes d'accès et de partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Il s'agit effectivement d'une étude préliminaire qui donne une situation sur niveau de compréhension des Burundais sur les questions d'accès et de partage. La situation que va alors présenter cette étude aidera à confectionner des outils et des messages de sensibilisation pour améliorer le niveau de compréhension de différents groupes cibles afin de les préparer à agir avec force et efficacité. Cette étude doit également être assortie d'indicateurs qui seront utilisés pour le suivi et l'évaluation de l'impact des activités de sensibilisation.

Mesdames, Messieurs;
Chers participants;

La plupart par vous ont contribué à l'élaboration de cette étude à travers des mini-ateliers de consultation des groupes cibles qui ont été organisés en février 2015. Aujourd'hui, vous êtes invités à valider cette étude en vérifiant d'abord si vos apports ont été tenus compte et en vérifiant ensuite si les indicateurs ont été bien formulés. Nous vous avons donc invité parce que nous sommes convaincus que vous allez donner une contribution importante sur cette étude. Une fois cette étape accomplie, nous allons rapidement débiter l'élaboration des guides et autres outils de sensibilisation pour l'utilisation durable des ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

En clôturant, je voudrais vous remercier pour avoir répondu positivement à notre invitation. Nos remerciements particuliers sont adressés à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique qui ne cesse de nous assister dans nos activités définies dans le cadre du partenariat avec la Belgique.

Je vous souhaite donc bon travail dans cet atelier. Et je dis encore une fois merci.